

**Avis n° 2009/11-02 relatif
à l'habilitation de l'Institut polytechnique de Bordeaux –
École Nationale Supérieure de Chimie, de Biologie et de
Physique (ENSCBP)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

B : renouvellement prévu hors calendrier national périodique des habilitations

- Vu la demande présentée par l'Institut polytechnique de Bordeaux – École Nationale Supérieure de Chimie, de Biologie et de Physique (ENSCBP)
- Vu le rapport établi par Corinne Cabassud (rapporteuse principale), et présenté lors de la séance plénière du 10 novembre 2009

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

L'École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique (ENSCBP) de Bordeaux est née, par l'arrêté ministériel du 16 juillet 2009, de la fusion de l'Institut supérieur des techniques des aliments de Bordeaux (ISTAB) et de l'École nationale supérieure de chimie et physique de Bordeaux (ENSCPB), deux établissements membres de l'Institut polytechnique de Bordeaux, créé le 1^{er} avril 2009 par décret ministériel et rattaché aux universités Bordeaux 1 et Bordeaux 2 par convention de partenariat.

En 2005, la CTI avait habilité l'ISTAB à délivrer le titre d'ingénieur diplômé pour une durée de trois ans. Puis, en 2008, la Commission a pris acte du projet de rapprochement entre l'ENSCPB et l'ISTAB et a émis un avis favorable à la prolongation, pour la rentrée 2008, de l'habilitation à délivrer le titre d'Ingénieur diplômé de l'Institut des sciences et techniques des aliments de l'Université Bordeaux-I, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

L'objet de la demande de l'établissement est donc l'habilitation de la spécialité « sciences et techniques des aliments » délivrée par la nouvelle école ENSCBP (née de la fusion ISTAB+ENSCPB) par la voie de la formation initiale sous statut étudiant.

Les principales recommandations en 2005 concernaient la stratégie de l'école en matière de rapprochement, mais aussi : le recrutement, la mobilité internationale, le nombre trop important d'heures encadrées, la liaison avec les industriels, la création d'un observatoire des métiers.

La CTI a pris acte de l'évolution stratégique de l'école, et des efforts à poursuivre pour répondre aux recommandations de 2005

La formation

En 2008, la spécialité a accueilli 144 élèves et en a diplômé 45.

L'objectif de la formation est de développer des compétences et connaissances spécifiques visant les aspects organisationnels techniques humains et économiques d'un projet visant à

l'élaboration d'un produit alimentaire : capacité à gérer les différents aspects d'un projet, maîtriser l'élaboration d'un produit alimentaire à partir des matières premières en tenant compte des contraintes liées au cahier des charges, à la réglementation, aux coûts, maîtriser la qualité sanitaire des produits, connaître les principales opérations unitaires et procédés des industries agroalimentaires et leur couplage et maîtriser les interactions produits/procédés, compétences en qualité sanitaire des produits, sécurité, environnement.

Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté les points forts de la formation

- Potentiel important et objectifs finaux porteurs de la nouvelle école : développer les interfaces entre chimie et biologie
- Un contexte local très dynamique, avec possibilité pour la spécialité de bénéficier de l'expérience des autres spécialités et établissements de l'IPB
- L'originalité des formations bâties à partir d'une approche métiers/compétence pluridisciplinaire
- Bon ancrage recherche
- Une évolution très positive de la mobilité internationale
- Un bon taux d'encadrement

Et les points de faiblesse

- La qualité et pérennité du recrutement
- La gestion du temps encadré : nombre d'heures encadrées encore trop élevé, certains semestres très lourds, une dernière année trop longue (15 mois) qui conduit à une délivrance de diplôme tardive
- Les modalités d'attribution des ECTS : diplôme à 200 ECTS, inégalité d'attribution selon les semestres
- La démarche métiers/compétences non appropriée par les enseignants
- Les pratiques et modalités de l'année césure non conformes aux préconisations de la CTI
- Les statuts et règlement intérieur présentés par département : l'effort d'organisation et de fonctionnement collectif d'école et/ou d'institut reste à faire

En conséquence, la CTI émet un avis favorable à l'habilitation de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique, pour une durée de 2 ans (mise en phase avec l'évaluation périodique), à compter de la rentrée 2009, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique, spécialité Sciences et techniques des aliments*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

La Commission prend acte que le renouvellement de l'habilitation en vue de préparer ce diplôme dans le cadre de la formation continue n'a pas été sollicité.

Pour l'école la CTI recommande de :

- Stabiliser et améliorer la qualité du recrutement
- Poursuivre la démarche de réduction des heures encadrées
- Mettre en application la démarche compétences (pédagogie et évaluation) avec une appropriation par les enseignants

- Revoir les modalités d'attribution des crédits ECTS : 180 crédits ECTS sur les trois ans de la formation
- Organiser et mettre en cohérence la formation avec les nouvelles structures (ENSCBP, IPB) : rendre opérationnelles les fusions et restructurations
- Mettre en cohérence le règlement des études avec R&O, notamment concernant l'année césure

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 10 novembre 2009

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 08 décembre 2009-12-09

Le président



Bernard REMAUD